

Zeitschrift: Édicateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 102 (1966)
Heft: 45

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 03.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Organe hebdomadaire
de la Société pédagogique
de la Suisse romande

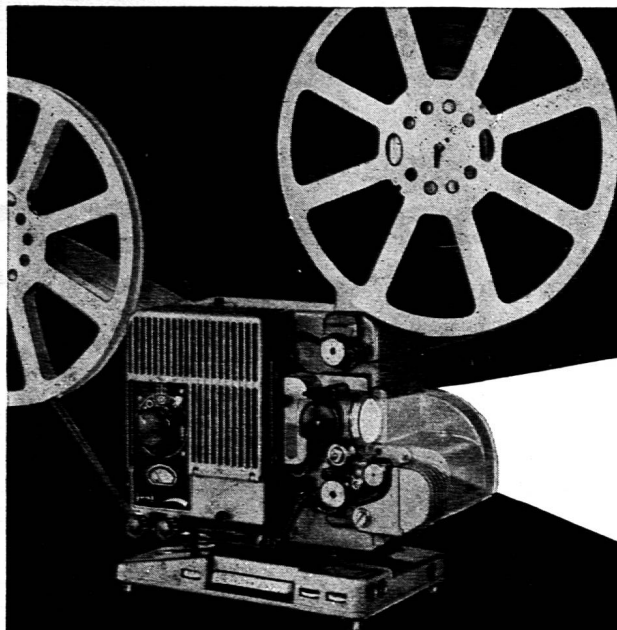
éducateur

et bulletin corporatif



Photo Anjea

Féconde fièvre de Noël



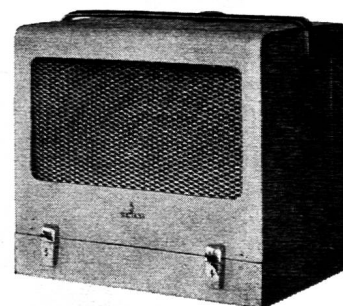
SIEMENS

13
Kilogrammes
seulement!

- Manipulation aisée
- Introduction du film simplifiée
- Aucun entretien
- Fenêtre de projection interchangeable
- Amplificateur transistorisé logé dans le socle, pour reproduction du son optique et magnétique
- Poids réduit — Fonctionnement plus doux — Luminosité accrue
- Raccordement direct à une prise lumière 110-240 V
- Mallette de transport avec haut-parleur incorporé
- Prix modéré

Le **nouveau** projecteur Siemens «2000», pour films de 16 mm, doté d'un amplificateur entièrement transistorisé logé dans le socle, ne pèse réellement que 13 kilos. Cet appareil très maniable a été **spécialement conçu pour les écoles**. Vous vous convaincrez facilement de l'excellente qualité de l'image et du son.

Demandez conseil à votre fournisseur!



Siemens S.A. des Produits Electrotechniques
Löwenstrasse 35, Téléphone 051/25 36 00
8021 Zurich

partie corporative

comité central

Trois petits tours et puis s'en va

*Puis au soir il retourne et soupe à la chandelle
Avecques ses enfants et sa femme fidèle,
Puis se chauffe ou devise et s'en va reposer.*

de Magny (XVI^e s.)

C'est en 1946, au congrès de Delémont, que l'assemblée des délégués SPR tenue à la Vorburg m'a investi de sa confiance pour succéder à Grec comme rédacteur au « Bulletin ».

Depuis 20 ans donc, j'occupe un poste d'écoute exceptionnel où viennent aboutir les échos de tous les soucis qui poignent les dirigeants de la SPR comme les militants de nos sociétés affiliées, et on ne peut les entendre sans s'y intéresser, sans les partager, sans joindre ses efforts à ceux qui nous les exposent et en sont profondément préoccupés. C'est là la justification de l'existence de notre organe corporatif, le but même pour lequel il a été créé : apporter une aide efficace aux associations cantonales et à la société centrale dans les luttes qu'elles entreprennent pour la défense et illustration de la condition matérielle et morale des enseignants.

Ces soucis sont le lot commun à tous les groupements d'instituteurs ou de professeurs et c'est un lieu commun de le constater. Mais la division de notre pays en cantons, sinon souverains, du moins autonomes en matière d'éducation veut que nos préoccupations ne se présentent pas de façon simultanée dans tous nos cantons, ce qui rend difficile, même impossible une action commune, concertée, cohérente. Il est vrai que, ces dernières années, une évolution très nette se poursuit qui pose à peu près partout les mêmes problèmes à peu près au même moment. Notre esprit civique et de clocher ne s'en est pas encore aperçu, mais ça, c'est une autre histoire...

Depuis 20 ans — encore une vérité première — notre monde a subi, dans son ordonnance et dans ses moyens, des transformations qui se succèdent à un rythme et avec une ampleur que, non seulement nos pères, mais les plus âgés d'entre nous n'auraient jamais pu imaginer. Devant ces bouleversements, notre esprit comme celui de tous nos contemporains s'essouffle à essayer de suivre la cadence et, malgré les éducations continues qu'on prône, malgré la souplesse de l'intelligence qu'on nous supplie d'exercer chez nos élèves, les résultats atteints n'ont rien de bien satisfaisant. Pourtant, que de changements, que d'adaptations, que de cotes plus ou moins bien taillées n'ont-elles pas été appliquées dans tous les domaines. Pour en rester au modeste pré carré où nous broutons, nous avons tenté de nous mettre « dans le vent ». La SPR a modifié ses statuts pour faire face à des tâches toujours accrues et pour confirmer parmi nous une cohésion encore précaire. La SPV a instauré un secrétariat permanent, la SPN a accepté de devenir un syndicat, la SPG a réalisé son unité. Autant de mesures tendant toutes à un même but : affermir une solidarité qui doit rendre notre action efficace.

Je suis persuadé que notre modeste organe corporatif ne peut ignorer cette tendance, bien plus, qu'il doit en être l'actif artisan. Belle tâche pour mon successeur !

C'est aujourd'hui le dernier article que j'écris en qualité de rédacteur. Mon premier propos doit être d'exprimer ma reconnaissance à mes collègues rédacteurs à l'« Educateur », Chabloz et J.-P. Rochat avec lesquels j'ai si longtemps collaboré et sur la chaîne de notre travail, nous avons eu le plaisir de tisser une solide amitié.

Je voudrais aussi dire toute la gratitude que je dois à tous ceux qui m'ont aidé dans ma tâche au cours de ces quatre lustres ; ils sont trop nombreux pour que je les cite tous — et je risquerais bien d'en oublier, mais j'adresse un remerciement particulier aux correspondants qui ont apporté au journal leurs idées, leur expérience, leur talent aussi bien que leur assiduité. Tous — on presque tous — ont fait preuve d'autant de compréhension que de philosophie souriante pour accepter les inconvénients inévitables d'une cohabitation sous un même toit difficilement extensible de quatre ou cinq locataires quelquefois turbulents.

Et enfin, je n'aurai garde d'omettre les principaux intéressés, nos lecteurs à qui je veux rendre grâce de leur indulgence et de leur longanimité à m'avoir supporté si longtemps. Je les prie instamment de reporter leur confiance et leur bonne volonté sur mon successeur, mon ami Hutin à qui je souhaite tout le succès que méritent son intelligence et son dévouement. La démission d'un rédacteur n'est qu'une péripétie, la caravane continue...

Ma dernière tâche sera de vous présenter, au nom du comité central de la SPR nos meilleurs vœux pour 1967, vœux de santé, vœux de bonheur individuel, familial, professionnel ! A tous, bonne fin d'année, joyeuses fêtes et nouveau départ enthousiaste vers des horizons étincelants.

G. W.

Avis important

A partir de la fin de l'année, notez la nouvelle adresse :

M. Raymond HUTIN,

case postale N° 3 - 1211 Genève 2, Cornavin

Cinéma

Occasions uniques : SIEMENS, KODAK, MICRON XXV ou BELL & HOWELL, projecteurs 16 mm sonores de démonstrations, cédés avantageusement avec garantie. Téléphone (032) 2 84 67 ou écrire au Bureau du Journal.

vaud

Secrétariat central SPV : Allinges 2, 1006 Lausanne. Tél. ☎ (021) 27 65 59. Toute correspondance concernant le « Bulletin vaudois » doit être adressée pour le jeudi soir (huit jours avant parution) au bulletinier : J.-F. Ruffetta, Praz-Sort 4, 1030 Bussigny.

Avant le XI^e congrès

ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS SPV

Convocation

L'assemblée des délégués SPV est convoquée pour le **samedi 21 janvier 1967, à 14 h. 15**, au Café-Restaurant du **Rond-Point de Beaulieu**, à Lausanne. (Parc à voitures dans les jardins du Comptoir suisse).

Ordre du jour :

1. Appel.
2. Procès-verbal de la dernière assemblée.
3. Nomination de membres honoraires.
4. Modification des statuts d'une section.
5. Communications et propositions du Comité central.
6. Nomination d'un vérificateur des comptes.
7. Discussion des rapports des diverses commissions et délégations.
8. Propositions et vœux des sections.
9. Propositions individuelles.

Nombre de délégués par section (président compris) :

Lausanne 7 ; Vevey 3 ; Aigle-Morges-Nyon-Orbe-Payerne/Avenches - Yverdon : 2 ; autres sections : 1.

Rappel

Il est d'usage que tous les délégués participent au repas de midi organisé le jour du Congrès ; le prix en est payé par les caisses de sections et sera encaissé le jour de l'assemblée des délégués.

Le Comité central.

éducateur

Rédacteurs responsables :

Bulletin: R. HUTIN, Case postale N° 3
1211 Genève 2, Cornavin

Educateur: J.-P. ROCHAT, Direction des écoles
primaires, 1820 Montreux, tél. (021) 62 36 11

Administration, abonnements et annonces :
IMPRIMERIE CORBAZ S. A., 1820, Montreux,
Avenue des Planches 22, tél. (021) 62 47 62
Chèques postaux 18-379.

Prix de l'abonnement annuel :
SUISSE Fr. 20.- ; ÉTRANGER Fr. 24.-

XI^e Congrès de la Société pédagogique vaudoise

L'assemblée générale ordinaire SPV est convoquée pour le **samedi 28 janvier 1967, à 8 h. 30 précises**, en la salle du cinéma **Capitole**, av. du Théâtre 6, Lausanne.

Ordre du jour :

- A. *Assemblée de la Société coopérative Caisse de secours et d'invalidité.*
 1. Procès-verbal.
 2. Rapport du Conseil d'administration.
 3. Rapport des vérificateurs des comptes.
 4. Budget et cotisations.
 5. Propositions individuelles et des sections.
 6. Election statutaire du bureau de l'assemblée.
 7. Election d'un membre du Conseil d'administration.
- B. *Assemblée générale de la Société pédagogique vaudoise.*
 1. Procès-verbal.
 2. Rapport des vérificateurs des comptes.
 3. Budget et cotisations.
 4. Discussion du rapport d'activité du Comité central.
 5. Information sur les décisions prises par l'Assemblée des délégués.
 6. Discussion du rapport sur la semaine de 5 jours.
 7. Réforme de structure. Forum.
 8. Distribution des diplômes aux membres honoraires.
 9. Propositions individuelles et des sections.
 10. Election statutaire du bureau de l'assemblée.
 11. Election d'un membre du Comité central.

Bureau de l'Assemblée générale.

Président : M. Héli Liard, Tour-Grise 19, 1007 Lausanne.

Vice-président : M. Gilbert Capt, 1348 Le Bras-sus.

Secrétaire : Mlle Jacqueline Bérard, Plaine 9, 1400 Yverdon.

Membres : Mlle André Blanc, Blancherie 8, 1530 Payerne ; Mlle Eliane Martin, 1166 Perroy.

Propositions :

Conformément à l'art. 28 de nos statuts, les propositions, motions et interpellations doivent être remises au Comité central par les sections ou les membres, **quinze jours** au moins avant l'Assemblée générale.

Demande de congé

Nous vous rappelons que le Congrès est jour officiel de congé, mais que vous devez en informer votre Commission scolaire.

Le Comité central.

Un siège est vacant

C'est celui que quittera notre collègue Jean-Fr. Ruffetta au lendemain du Congrès.

Les quatre membres restant en fonction représentent les sections de Lausanne, Nyon et Vevey. Quinze sections peuvent donc présenter l'un ou l'une des leurs pour compléter le Comité central de 1967.

Nous invitons les présidents de sections à prendre contact avec leurs collègues susceptibles de faire acte de candidature et nous en informer. Et si d'aventure un ou une collègue avait le sentiment d'être « oublié », qu'il s'adresse également à son président.

Rendez-vous donc au 28 janvier pour l'élection. Bonne chance !

Le Comité central.

Vœux pour 1967

Avec ce dernier bulletin de l'année qu'il soit permis au bulletinier vaudois d'adresser ses remerciements

aux correspondants — très rares —, ses vœux les meilleurs à chacun et ses pensées affectueuses à ceux et celles qui sont atteints dans leur santé.

Que l'an qui s'annonce vous prodigue enthousiasme et joie pour poursuivre votre mission.

Bonne année à tous !

jfr.

Avec nos associations

Le comité de l'Association vaudoise des maîtres de classe OP et TM se constitue comme suit :

Président : Barbey Jean-René, 53, ch. du Stand-Neuf, 1814 La Tour-de-Peilz.

Vice-président : Pitton Georges, maître secondaire, 1800 Vevey.

Secrétaire : Hürlimann Willy, les Mouilles, 1197 Prangins.

Caissier : Rod Francis, av. Chablière 33, 1044 Lausanne.

Membre : Mayor Fernand, av. Avenir 24, 1020 Renens.

Rapports pour le Congrès

Collectivité SPV de la SVRSM

Comptes de l'exercice 1965

RECETTES

1. Cotisations	
Frais médicaux/pharmacie	143 914.50
Indemnités journalières	1 435.70
Hospitalisation	60 340.05
Autres risques	2 330.—
2. Participations - franchise	56 974.50
3. Subsidés fédéraux	47 148.70
4. Tuberculose (TBC)	818.55
Total	312 962.—
Dépenses	287 637.45
Excédent de recettes	25 324.55

DÉPENSES

a) Prestations	
Frais médicaux/pharmacie	225 265.80
Indemnités journalières	110.—
Hospitalisation	21 284.—
Autres risques	500.—
b) frais administratifs	—.—
c) honoraires	—.—
d) primes de réassurance	—.—
e) Réassurance	
Polio - CLM	2 590.20
TBC	8 634.—
f) frais généraux administration centrale %	29 253.45
Total	287 637.45

Commentaires

Ces comptes appellent peu de commentaires. On remarquera que les cotisations et les participations des assurés ne compensent pas le montant élevé des prestations en frais médicaux et pharmaceutiques (Fr. 200 889 contre Fr. 225 265.80). Toutefois, le produit de l'assurance-hospitalisation comble largement ce déficit et le transforme en boni. L'augmentation des subsides fédéraux permet d'équilibrer le compte général qui, sans cela, serait déficitaire.

Remarquons que le même boni de 1965 ne se répétera pas nécessairement en 1966, la participation des assurés ayant été réduite de moitié, conformément à la nouvelle LAMA révisée. Nous n'éprouvons pourtant pas d'inquiétude, le rendement de l'assurance-hospitalisation s'améliorant chaque année.

Hospitalisation

La convention d'hospitalisation a fixé à Fr. 40.— par jour le forfait en chambre commune d'un établissement signataire de la convention vaudoise : la situation des assurés doit donc être revue. Comme la Caisse ne verse que Fr. 22.— par jour, il importe que l'affilié assure le complément à Fr. 40.—, soit Fr. 18.—. Nous avons, avec l'assentiment du comité central SPV, proposé que chacun de nos membres soit au bénéfice d'un complément minimum de Fr. 18.— par jour (jusqu'ici Fr. 8.—). Ainsi, tous nos collègues seront couverts pour la totalité des frais en salle commune. Pour ceux qui envisagent un séjour en chambre privée, nous insistons pour qu'ils choisissent la formule déjà recommandée dans l'« Educateur » (N°s 30 du 9 septembre 1966 et 33 du 30 septembre 1966), soit CG 30.— N 8 (maladie et accidents) ou DH 30.— O 8 (maladie seule). La cotisation afférente à ces deux catégories d'assurance n'excède

guère Fr. 20.— par mois. Elle correspond, hélas, au renchérissement accéléré de la vie dans tous les domaines. D'après les dernières notes de clinique passées entre mes mains, je n'hésite pas à recommander GC 40.— N 10 ou DH 40.— O 10. Malheureusement, à partir de 60 ans, il n'est plus possible de demander une augmentation de risque.

La vie de la collectivité en 1966

Durant 1966, de nombreux collègues assurés dans les sections comme membres individuels ont rejoint la collectivité SPV. Ils y trouvent un avantage certain, surtout dans le domaine de la « franchise » qui n'est pas appliquée dans la collectivité.

L'envoi de la circulaire rose, dans le courant de novembre, a poussé de nombreux collègues à demander, au moyen de la carte blanche qui lui était annexée, une augmentation de leur complément d'hospitalisation. Nous ne pouvons que les approuver d'avoir fait ce geste, la Caisse faisant droit à leur demande, automatiquement et sans questionnaire tracassier.

Quelques conseils

Pouvons-nous, au terme de ces lignes, nous permettre quelques conseils destinés à faciliter l'administration d'une collectivité forte maintenant de quelque 1700 membres :

1. Utilisez le moins possible le téléphone pour les demandes de feuilles-maladie ! La simple carte postale évite les erreurs d'audition et les confusions.
2. Ecrivez toujours lisiblement (eh oui !) nom et prénom avec, si possible le N° d'assuré.
3. Conservez vos feuilles-maladie pour les joindre aux notes de médecins indépendants. Le certificat final et la note d'honoraires de ces médecins ne sont pris en considération que s'ils sont accompagnés de la feuille-maladie délivrée sur demande dans les 3 jours qui suivent la première consultation.
4. En cas d'hospitalisation **en chambre commune**, demandez la feuille adéquate. Après une hospitalisation en privé, envoyez **toutes** les notes et factures, y compris les honoraires du ou des médecins. Le règlement du cas est impossible sans l'envoi de toutes les pièces groupées. Pour les physiothérapeutes, demandez la feuille spéciale et assurez-vous qu'ils font partie de la liste admise par les caisses.

Conclusions

En 1966, les modifications d'assurance, les mutations très nombreuses ont créé un sentiment d'insécurité que nous comprenons fort bien. Ceux qui se sont vu cataloguer en CG 15.— puis en CG 8.— puis sont revenus en CG 15.— (pour se voir, en 1967, colloquer en CG 18.—) doivent se demander si tout cela est sérieux... Nous ne pouvons pas, hélas, les assurer que nous entrons dans une ère de stabilité. Après la révision de la LAMA qui a été à l'origine de nombreuses modifications, viendra un nouveau tarif médical cantonal vaudois. Je n'en dis pas plus pour n'effrayer personne...

Malgré ces ennuis, nous pouvons certifier que la collectivité SPV rend et rendra encore de grands services à notre époque où la maladie est devenue un luxe coûteux.

Fernand Petit.

Les Mûriers, Grandson

La nouvelle direction des Mûriers, M. et M^{me} Ehinger, ont à cœur le bonheur de leurs élèves : atmosphère de calme autorité, d'ordre en toutes choses, de loisirs bien pensés. Nous souhaitons à cette maison un personnel stable, fidèle, enthousiaste. Celui que nous y avons rencontré, lors de la visite des Mûriers à laquelle le comité était dernièrement convié, nous a laissé une excellente impression.

Le plan des nouvelles constructions a été amélioré afin que ses bâtiments soient plus groupés et permettent une surveillance plus efficace et plus facile. Les travaux débiteront en 1967.

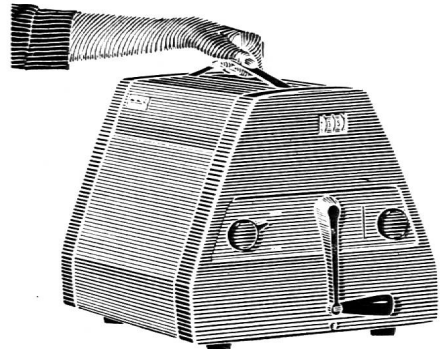
Tous les amis des Mûriers ont adressé des pensées de reconnaissance à M^{lle} Edith Estoppey, ancienne directrice, décédée récemment. Cette femme de cœur a donné toutes ses forces à l'œuvre qu'elle dirigeait et aimait, pendant de longues années. Son esprit de sacrifice et de dévouement était sans limites. Nous exprimons encore notre sympathie à sa mère.

M. N.

REX-ROTARY 300

NOUVEAU

Le duplicateur portatif.
Toujours prêt.
Maniement simple et propre.



Agence générale:
Eugen Keller & Co AG
Monbijoustrasse 22
3000 Berne
Téléphone 031 25 34 91

BON

Envoyez sans engagement
documentation complète du
Rex-Rotary 300

Nom: _____

Adresse: _____

Rapport de la commission de la Centrale de documentation scolaire pour l'année 1966

Au cours de l'année, la commission n'a tenu qu'une séance. Rappelons qu'elle se compose de M. Hermann Rochat, inspecteur, président, et de MM. Ernest Cavin, chef de service, J.-M. Bataillard, maître d'application, Edmond Rochat, directeur de la Centrale et des soussignés, délégués de la SPV.

Le service des prêts révèle une augmentation régulière des envois aux 850 abonnés, surtout dans le domaine des diapositives ; les films fixes et les livres sont moins demandés.

Outre l'énorme travail d'expédition, le personnel de la Centrale doit se livrer à une perpétuelle remise en état des emballages, qu'ils soient de bois ou de carton. Si les PTT sont responsables d'une partie des dégâts, il faut bien constater que trop de collègues atta-

chent mal les tubes de carton ou négligent de munir les coffrets des indispensables élastiques. Que chacun veuille donc bien se conformer à l'avis qui sera prochainement inséré dans chaque envoi, car il n'est pas normal qu'une partie trop importante des fonds disponibles soit consacrée aux réparations plutôt qu'à l'enrichissement des collections.

Un vœu encore : que chacun prenne la peine de mettre à jour son catalogue au moyen des fiches et feuillets gommés récemment envoyés. De grands élèves pourraient même prendre plaisir à ce travail...

Nous tenons à remercier M. Edmond Rochat, directeur, ainsi que ses collaborateurs, MM. Maendly et Paché, dont la gestion intelligente et le savoir-faire assurent la bonne marche de la Centrale.

Les délégués SPV :

André Moret, J.-J. Desponds
Ognens. Colombier.

neuchâtel

L'avis des intéressés

Une longue polémique parue dans les colonnes d'un quotidien de La Chaux-de-Fonds au sujet de la fixation des dates de vacances pour 1967 soulève à nouveau le problème de la participation du corps enseignant dans tous les débats se rapportant à l'école, même lorsqu'ils ont lieu au sein de commissions très officielles...

C'est pourquoi nous croyons utile de publier la lettre que la section SPN-VPOD de La Chaux-de-Fonds a adressée à la Commission scolaire de cette ville en date du 12 décembre.

A part la question des vacances, d'ordre local, les principes qui y sont énoncés sont ceux-là mêmes de la politique que s'est fixée la SPN dans la perspective d'une revalorisation morale.

G. B.

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs,

Nous avons suivi avec attention la longue polémique qui s'est engagée dans les colonnes d'un journal local à propos des dates des vacances scolaires de l'année 1967. Nous n'avions nulle raison de nous mêler à la discussion, il est d'autres problèmes scolaires que nous aimerions voir débattre avec une telle passion et qui revêtent un caractère plus urgent ; et d'ailleurs personne ne nous avait consulté avant de prendre une décision.

Aujourd'hui, par votre communiqué, nous apprenons que « les directeurs des dicastères de l'Instruction publique vont prendre contact avec les syndicats patronaux pour tenter d'améliorer une situation peu satisfaisante pour l'école ». Nous profitons de l'occasion pour vous faire respectueusement remarquer que le problème des vacances scolaires nous concerne aussi quelque peu et que nous désirons, en qualité de représentants du corps enseignant primaire et préprofessionnel, être consultés avant tout autre syndicat ; nous

émettons le vœu qu'un des mois d'été (juillet ou août) soit toujours compris entièrement dans la période des vacances scolaires, pour des raisons que votre commission a déjà invoquées.

Puisque nous sommes sur ce terrain, pouvons-nous vous dire ce qu'il y a eu de désagréable pour certains de nos membres dans le fait d'apprendre par la voie des journaux, incidemment, que nous étions prêts à « sacrifier » une semaine de nos vacances d'automne ? Depuis, des précisions nous ont été données, qui ont éclairci les choses, mais nous prenons la liberté de vous demander, à l'avenir, de renseigner les intéressés avant le public.

Nous approuvons toute initiative tendant à revaloriser la profession que nous exerçons. Nous acceptons, mieux, nous demandons l'organisateur de cours tels que ceux qui nous sont annoncés. Cependant, est-il nécessaire de prendre sur les vacances pour cela ?

D'autre part, ces cours seront-ils ouverts et recommandés à tous, y compris aux maîtres et maîtresses qui enseignent actuellement à l'école primaire mais qui pourraient exprimer un jour le désir de changer de degré ? La SPN-VPOD a adopté la position suivante quant au recrutement et à la formation du corps enseignant de l'Ecole secondaire préprofessionnelle :

1. Les instituteurs et les institutrices doivent tous recevoir la même formation de base.

2. On demandera au corps enseignant quelques années de pratique dans les classes de l'école primaire en début de carrière.

3. Une formation complémentaire sera donnée en cours d'activité aux maîtres et maîtresses de préprofessionnelle.

4. Lors des mises au concours, les places seront offertes en priorité au corps enseignant se trouvant depuis quelques années dans le degré primaire.

Nous aimerions connaître l'attitude de votre commission à ce sujet.

Le Congrès de la SPR a revendiqué une revalorisation de la fonction que nous assumons, revalorisation financière d'abord — que nous avons obtenue récemment et pour laquelle nous vous remercions — mais

aussi revalorisation sociale et morale. Une première étape pourrait être franchie en associant plus étroitement le corps enseignant à vos travaux, en consultant et en informant mieux les associations professionnelles.

Voici d'ailleurs, pour mémoire, la 4e résolution adoptée par notre congrès romand :

« Le corps enseignant doit être représenté dans tous les organismes qui s'occupent des problèmes scolaires : formation des maîtres, nominations, traitements, programmes, plans d'étude, méthodes pédagogiques, recherches, expérimentation, élaboration des manuels, choix du matériel d'enseignement, construction d'édifices, instances disciplinaires, organisations parascolaires, voyages d'études, respect des normes, conditions de travail. »

Alors qu'on vous suggère, à tort ou à raison, de ne plus « travailler en vase trop clos », puissiez-vous accorder l'attention qu'elle mérite à l'existence de notre SPN-VPOD, intéressée en premier lieu à la marche satisfaisante de l'école.

Dans ces sentiments, nous vous remercions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de la bienveillante attention avec laquelle vous examinerez cette lettre et nous vous prions d'agréer nos respectueuses salutations.

Le Président SPN-VPOD :
E. Broillet.

Bienvenue

Les collègues dont les noms suivent ont demandé leur adhésion à la SPN. C'est avec plaisir que nous les y accueillons. Ce sont : Mme Blurette Gindrat, institutrice au Locle, Mlle Denise Matile, au Locle, Mlle Simone Charbonney, à Enges, Mlle Mary-Lise Perrenoud, au Locle, MM. Denis Gacond, au Locle, Willy Kernen et Raymond Rohrbach, à La Chaux-de-Fonds, Claude Jacot, à Neuchâtel.

G. B.

La rédaction vous souhaite de joyeuses fêtes de fin d'année

assurance

scolaire neuchâteloise

Chaque automne, le corps enseignant distribue aux élèves des deux premières classes primaires le matériel de l'ASSURANCE SCOLAIRE NEUCHATELOISE, œuvre éducative d'assurance et de prévoyance mise sur pied par la

Caisse cantonale d'assurance populaire

avec l'appui de l'Etat de Neuchâtel.

Deux assurances
de bonne compagnie



**Mutuelle
Vaudoise
Accidents**

**Vaudoise
Vie**

**La Mutuelle Vaudoise Accidents
a passé des contrats de faveur
avec la Société pédagogique
vaudoise, l'Union du corps enseignant
secondaire genevois et
l'Union des instituteurs genevois**

Rabais sur les assurances accidents

partie pédagogique

Arithmétique, comptabilité, géométrie

Classes de fin d'études

Nous avons ouvert avec un grand intérêt le nouveau manuel d'arithmétique conçu par notre collègue Porchet, maître de classe supérieure à Perroy, à l'intention particulière des classes vaudoises du degré supérieur.

Edité par Spes à Lausanne, l'ouvrage se présente sous une très robuste couverture, à la fois moderne et cossue, à l'épreuve des plus turbulents usagers. L'impression claire, un peu fine pourtant dans certains développements théoriques (cf. pp. 62-63), est agréable à l'œil, relevée qu'elle est par des bandeaux en deux nuances de vert, de beige ou de rouge. Peut-être eût-on souhaité, pour le repos de l'œil, un peu plus de blanc entre les problèmes lorsqu'ils se suivent en pages compactes. Très moderne, l'illustration est vivante, suggestive sinon très précise. Mais ce ne sont là que d'infimes réserves de forme, qui n'enlèvent rien à la valeur du contenu.

Or là, chapeau à l'auteur ! Appelé à élaborer un manuel en pleine crise de croissance de la science mathématique, M. Porchet s'est efforcé de plier son manuscrit à la fois aux exigences du programme en vigueur et aux innovations méthodologiques les plus récentes. Nous savons combien la tâche fut pour lui difficile, tiraillé qu'il était entre diverses tendances en pleine évolution, et nous pouvions craindre que l'unité de l'ouvrage en souffrit. Une lecture attentive suffit à rassurer : les chapitres essentiels, tels que ces charnières que sont à ce degré les notions de fractions,

de rapports et de proportions, paraissent d'une conception didactique tout à fait remarquable. A signaler aussi l'innovation qui consiste à faire précéder le gros-œuvre de quelques pages de calcul mental sous forme de drill, comme pour rappeler aux maîtres, chaque fois qu'ils ouvriront le livre, que toute leçon de calcul à l'école primaire devrait comporter ses minutes de jonglerie cérébrale avec les chiffres.

La partie « Comptabilité » déconcertera quelque peu l'instituteur accoutumé à la facile progression note - facture - mémoire - compte de caisse... Introduire d'entrée de jeu les notions d'inventaires, de situation de fortune, de comptes d'actif et de passif est une façon neuve, on l'avouera, d'aborder la matière à l'école primaire. Mais toute cette partie est solidement charpentée et l'on sent que l'auteur s'est entouré des meilleurs conseillers.

Quant à la partie « Géométrie », bien plus développée que dans le précédent manuel, elle semble particulièrement claire. L'emploi judicieux de la couleur, la grande qualité du trait dans les figures, le recours à la perspective et aux ombres dès qu'il s'agit de volumes, en font un régal visuel.

Il est difficile de juger un tel instrument à la fin d'une simple lecture. Seuls l'usage et une longue pratique permettront de savoir s'il justifie les espoirs nés d'un rapide contact. Méfiez-vous de la première impression, c'est la bonne, dit la boutade. En pensant à l'énorme labeur accompli par notre collègue, souhaitons qu'elle dise vrai.

J. P. R.

Le jardin d'argent (Silbergarten)

La commission artistique du Schweizerischer Lehrerverein vient d'éditer sous ce titre une lithographie originale de l'artiste zurichoise Irma Bamert, offerte en souscription au corps enseignant et aux écoles de Suisse.

Non figurative, l'œuvre est d'une intensité poétique émouvante. Sur fond vieil argent apparaît un entrelacs

souple bleu tendre et vert pâle, nervuré de filets d'or. Ces linéaments s'organisent autour d'un motif central, bourgeon lourd d'espérance ou fruit gonflé des splendeurs automnales. L'artiste a-t-elle voulu, dans un raccourci osé, figurer à la fois la germination impatiente et la maturité comblée ?

D'ailleurs l'attrait de l'œuvre est moins dans ce symbolisme un peu mystérieux que dans l'exquise harmonie des couleurs, dans ce fondu de teintes douces discrètement relevées d'or. L'effet décoratif est saisissant.

Tirée à 250 exemplaires sur papier Japon, la lithographie de 44 sur 44 cm (dimensions de la feuille 76 × 56 cm) peut être obtenue au moyen du bulletin ci-dessous.

à découper

Adresse : Secrétariat du « Schweizerischer Lehrerverein », Ringstr. 54, Postfach 8057, Zurich.

Commande

Le/la soussigné/e commande la lithographie de Irma Bamert, artiste peintre à Zurich.

Silbergarten

Nom du collège où l'œuvre sera exposée :

Localité :

Nom :

Profession :

Adresse :

Prix pour les membres de la SPR : Fr. 45.— ; pour les non-membres : Fr. 50.—, plus Fr. 1.— pour frais d'expédition.

Canton :

Membre de la SPR : oui/non

Prénom :

Lieu et date :

Signature :